



REGLEMENT INTERIEUR

2024/ 2025 **LOISIRS**

A conserver par la famille

ASSEMBLEE GENERALE : Vendredi 18 OCTOBRE à 20H (convocation par mail)

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline. Cette adhésion à CADENCE DOURDAN vous engage à accepter et respecter le règlement ci-dessous, ainsi que ceux des gymnases. Le non-respect de ce règlement peut entraîner une exclusion

Généralités

L'activité sportive impose le respect de soi-même et des autres :

-Correction dans la tenue.

-un respect vis-à-vis des cadres du club, des autres pratiquants de l'association et des autres clubs, des familles, du personnel des gymnases, des juges et des officiels lors des compétitions, ainsi que des locaux d'entraînements sur DOURDAN et à l'extérieur.

-Respect des horaires d'entraînement.

Toutes les gymnastes doivent respecter les horaires d'entraînements et les consignes données par leurs entraîneurs.

L'entraîneur devra être prévenu de toute absence.

Les absences aux entraînements et/ou manifestations (rencontre Interclubs, gala) pénalisent la gymnaste ainsi que le travail avec l'entraîneur.

En cas de perturbations, manque de respect de la gymnaste envers ses camarades ou son entraîneur, le professeur ayant autorité sur son cours peut exclure de l'entraînement une gymnaste ponctuellement, ou définitivement en accord avec le bureau. Dans tous les cas, celle-ci ne pourra pas quitter seule l'enceinte du gymnase pour des raisons évidentes de sécurité.

De même, en cas de manque de respect des représentants légaux envers l'entraîneur ou le bureau, celui-ci pourra décider de l'exclusion définitive de la gymnaste de l'association.

En cas d'incident, les animatrices et les entraîneurs se réuniront avec le bureau pour décider d'intégrer une gymnaste dans le cours le plus approprié. (Changement d'entraîneur ou changement de niveau)

A chaque saison seront évalués les critères suivants : Le niveau, l'assiduité, l'investissement, l'attitude générale envers ses camarades, son entraîneur, les membres du bureau.

Seuls les entraîneurs ont la capacité d'évaluer le niveau de pratique adapté à votre enfant et à sa progression. A chaque saison seront évalués les critères suivants: Le niveau, l'assiduité, l'investissement, l'attitude générale envers ses camarades, son entraîneur, les membres du bureau.

Affiliation Assurance

L'association a pour obligation de contracter pour elle-même une responsabilité civile.

Tout adhérent du club est obligatoirement assuré ~~soit~~ par l'assurance contractée par le club auprès de la MMA pour les cours loisirs.

Le montant de l'assurance de base est inclus dans l'adhésion annuelle. Cependant, il est important pour l'adhérent de connaître les garanties dont il bénéficie. L'association l'invite vivement à prendre connaissance du détail des garanties de base (auprès de son assurance) concernant les dommages causés aux tiers et les dommages corporels personnels auxquels la pratique sportive peut l'exposer. (« Assurance Individuelle accident »)

Suivi Médical

Il appartient aux pratiquants de se procurer auprès de leur médecin traitant **un certificat de "Non Contre-indication" à la pratique de la GR ou de remplir le questionnaire du CERFA.**

En cas d'accident, une déclaration est établie conjointement par l'entraîneur et la famille, qui devra faire compléter par un médecin la partie médicale. Cette déclaration sera enregistrée et expédiée à l'assurance par le Club, au plus tard dans un délai de 5 jours

- En cas d'arrêt pour raison médicale, la gymnaste devra fournir un « certificat médical de dispense » stipulant la durée de l'arrêt.

Un certificat d'aptitude de reprise à la pratique de la GR devra être présenté à

l'entraîneur ou l'animatrice, pour les interruptions de 3 semaines ou plus, sous peine de se voir refuser l'accès à la salle d'entraînement.

Accident

En cas d'accident, les parents sont prévenus par téléphone. Les pompiers peuvent être appelés dans le cas d'urgence et l'enfant dirigé vers l'hôpital le plus proche. Tout

changement d'adresse, ou de n° de téléphone ou d'adresse mail en cours d'année devra être signalé.

Adhésion / Inscription

Si le dossier d'inscription n'est pas remis complet dans les 15 jours suivant le forum, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au cours.

L'adhésion n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste. Après 2 semaines suivant le forum, elle est considérée comme acquise définitivement pour la saison.

Rappel : le paiement en plusieurs chèques est un étalement sur l'année. Une année commencée est une année due en totalité.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué quel que soit le motif.

Le Bureau directeur décide en réunion courant septembre de la date de clôture des inscriptions en fonction de la situation.

COUPON SPORT/CHEQUES VACANCES ANCV/CARTE JEUNE/UP sport loisirs

Le règlement par **coupon sport ou cheque vacances** se fera au plus tard **fin octobre**. Chaque bordereau ne sera accepté que s'il est **intégralement rempli (Nom du titulaire et adresse complète)**. Pour le paiement en chèques vacances, vous devez faire l'appoint. Nous ne rendons pas la monnaie pour un montant supérieur à la somme due.

PAIEMENT PAR COUPON ANCV ou UP sport loisirs

Des frais sont appliqués lors d'un paiement par coupon ANCV dû aux frais de l'organisme.

PREVOIR 10€ EN PLUS pour le paiement des frais de dossier pour les montants jusqu'à 150 € et 15 € pour les montants supérieurs à 150.

Pour le paiement en chèques vacances, vous devez faire l'appoint.

Nous ne rendons pas la monnaie pour un montant supérieur à la somme due.

Entraînements -Cours

Afin de réunir les meilleures conditions de sécurité et de concentration pour les gymnastes, les parents sont priés de ne pas entrer, ni rester, dans les salles d'entraînement pendant les cours.

L'adhérent doit être ponctuel et assidu aux séances. En cas d'indisponibilité du professeur, celui-ci préviendra, par des moyens à sa convenance, tous les parents des gymnastes concernées.

Réciproquement, tout retard ou départ anticipé doivent être prévus et justifiés, celui-ci gênant le travail collectif

Les cours commencent en septembre et finissent fin juin. Ils ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (sauf pour certains stages).

Les gymnastes doivent se présenter aux cours en tenue de sport moulante, cheveux attachés et sans bijoux. Les chaussures de ville ne sont pas tolérées dans les salles des gymnases.

Le professeur est responsable des enfants du groupe qui lui est confié pendant toute la durée des séances. En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable d'un enfant qui ne se serait pas présenté à son professeur en début de cours. (Ex : enfant déposé sur le parking, ou venant par ses propres moyens). C'est pourquoi à chaque séance, les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par le professeur, afin que les enfants n'attendent pas seuls à l'intérieur ou l'extérieur du gymnase.

En dehors des créneaux horaires des cours, l'association décline toute responsabilité, y compris pour les parents arrivants + de 10 minutes après la fin du cours.

Toute utilisation du matériel est INTERDITE sans la présence et l'autorisation d'un cadre du Club. En aucun cas, le matériel ne doit sortir de la salle d'entraînement.

Le club ne peut être tenu pour responsable d'un accident survenu en dehors de l'horaire pour lequel un gymnaste est inscrit. *Aucune gymnaste ne pourra quitter le cours de G.R. sans autorisation écrite ou la présence effective des parents.*

L'Association n'est pas responsable des fermetures de salles décidées par la municipalité ou résultant d'une grève ou d'un incident. Si des changements (d'horaire ou de lieu) étaient effectifs, les familles en seront préalablement informées.

En cas d'insuffisance du nombre de participants, le bureau peut décider d'arrêter un cours durant l'ensemble de l'année ; dans ce cas, une autre solution sera proposée.

La saison se termine fin juin par un GALA avec la participation de toutes les gymnastes

Les entraîneurs et les membres du bureau ou du Comité Directeur sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions. Pensez à consulter régulièrement le panneau d'affichage dans le hall d'entrée. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse mail suivante : cadencedourdan@gmail.com

Le club a mis en place un système de Location de justaucorps De ce fait les justaucorps du club devront être impérativement restitués en fin de saison : le jour du gala ou au dernier

cours **La caution demandée en début de saison sera encaissée si le justaucorps n'est pas rendu le soir du GALA au plus tard ou si il est rendu en mauvais état.**

La tenue de GR, justaucorps du club, est obligatoire pour toutes les démonstrations, et représentations, ainsi que pour les compétitions, défilés, remise de récompenses et photos de groupe ou individuelles.

Vol et dégradations

L'association dégage toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. A cet effet, Cadence demande aux enfants de ne pas avoir d'objets de valeur lorsqu'ils viennent aux entraînements.

Téléphone portable interdit pendant le cours.

Démonstrations, galas

Pour des raisons de responsabilité, lors des rencontres Interclubs, les gymnastes, les bénévoles encadrants, entraîneurs, et les juges devront se rendre sur le lieu de la rencontre par leurs propres moyens.

Les costumes prêtés lors du gala appartiennent au club et doivent être rendus aux professeurs après le spectacle.

Droit à l'image / Photos - Vidéos

Par le simple fait de son adhésion, l'adhérent majeur ou son représentant légal accepte et autorise que, dans le cadre de la communication du club et dans le but de promouvoir notre discipline, des photos ou vidéos des gymnastes pourront être utilisées sur les différents supports de communication.

L'adhésion au Club vaut acceptation sans restriction du présent règlement, dont l'objet est de contribuer à l'épanouissement de chacun.

La Présidente

Isabelle Paulmier

La Secrétaire

Marianne Castanheira

La trésorière

Christine Gamand

